



## Insalubrité sans aucune réaction de mon propriétaire

Par **Maison**, le **02/03/2010** à **18:40**

Bonjour,

Suite à un incendie survenu dans la cuisine de mon domicile en janvier 2008, des expertises ont été réalisées et mon propriétaire a été mis dans l'obligation d'effectuer des travaux (isolation, changement des fenêtres et portes, réfection des parquets, ...).

Or, depuis tout ce temps rien n'a été encore réalisé.

Je voulais donc savoir quels sont mes droits.

Mon propriétaire a fait une proposition de vente puis-je voir le prix demandé d'une certaine somme correspondante à des dommages et intérêts ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez accepter mes remerciements anticipés.

Par **Maison**, le **05/03/2010** à **18:26**

up